

S07 E
**Formation de conducteurs d'équipements
de travail mobiles servant au levage de charges**
à conducteur autoporté
Type engin de manutention à porte à faux \leq 6 tonnes

Objectif :

Instruire le futur conducteur :

- Aux règles de prévention et de sécurité qui régissent l'utilisation et la circulation des chariots élévateurs à conducteur porté.
- A la manipulation et à la conduite d'engins dans les formes prévues par les règlements en vigueur.
- Acquérir les connaissances et le savoir-faire nécessaire à la conduite, à la sécurité, à la rentabilité et à l'entretien journalier des chariots.

Personnes concernées :

Toute personne appelée à utiliser les équipements de travail mobile.

Pré-requis :

Personnel utilisant de façon habituelle les équipements de travail mobile et âgé de plus de 18 ans.

Moyens pédagogiques :

Formation en salle (exposés, questions et exercices), étude de différents types d'équipement élévateurs.

Apprentissage de la conduite sur différents types de sol, au maniement des engins concernés en connaissance des risques liés à l'environnement.

Durée :

3 jours (21 heures)

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 6 personnes maxi.

Programme :

Formation théorique : 1 jour

- 1/ Sensibilisation :
 - Aux accidents du travail en général, conséquences humanitaires, sociales et économiques
 - Aux AT par engins de manutention en particulier, causes et conséquences

- 2/ Les engins de manutention servant au levage des charges
 - Principaux organes.
 - Equilibre (force de gravité, force centrifuge, force d'inertie)
 - Capacité de levage (abaque constructeur)

L'entretien :

- Journalier
 - Carnet d'entretien
 - Cahier de poste
- 3/ Les règles et consignes de sécurité

La circulation :

- Dans les entreprises (à l'intérieur et à l'extérieur des bâtiments)
- Sur la voie publique

Le maniement :

- Prise avec différents équipements (fourche – godet-pinces-etc)
- Levage, gerbage à hauteur variable de différent types de charges
- Dépose de charges
- Chargements et déchargement (quais-camion)
- Stockage

Formation pratique : 1 jour

- 1/ L'aptitude générale à la conduite:
 - Evolution dans les manœuvres sur différents sols
 - Evolution en marche avant et marche arrière
 - Développement des capacités du conducteur d'engins aux postes de travail dans l'entreprise concernée.
 -
- 2/ L'aptitude générale aux manœuvres
 - Prise de poste
 - Evolution avec prise et dépose de charges au sol et en hauteur, en situation de travail dans l'entreprise concernée
 - Fin de poste
- 3/ L'entretien :
 - Vérification journalière et hebdomadaire

Validation de la formation :

Tests théoriques et pratiques :

Délivrance, si tests d'aptitudes théoriques et pratiques satisfaisants, d'une attestation de formation de conducteur d'équipements de travaux mobiles, permettant à tout employeur de délivrer une autorisation de conduite.